

**MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**



**Direction du Patrimoine et de l'Immobilier  
Département des contrats immobiliers**

**MARCHE PUBLIC DE SERVICES D'ASSURANCE  
DOMMAGES-OUVRAGES ET  
CONTRAT COLLECTIF DE RESPONSABILITE DECENNALE  
-  
CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE SPORTIF UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG**

Date et heure limites de réception des offres :  
**Le vendredi 07 Mars 2025 à 16h00**

**Règlement de consultation**

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
1.1- OBJET DE LA CONSULTATION .....	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION .....	4
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION .....	4
1.3.1- Lots.....	4
1.3.2- Tranches optionnelles .....	4
1.4 - NOMENCLATURES .....	4
1.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION .....	4
1.6 - INTERVENANTS .....	5
1.6.1- Maîtrise d'ouvrage.....	5
1.6.2- Maîtrise d'œuvre .....	5
1.6.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC) .....	6
1.6.4 - Contrôle Technique .....	6
1.6.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....	6
1.6.6 - Les entreprises en charge de la réalisation des travaux.....	7
<b>ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>11</b>
2.1 – VARIANTES.....	11
2.1.1- Variantes autorisées par le pouvoir adjudicateur .....	11
2.1.2- Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur .....	11
2.2 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	12
2.3 – DUREE DES TRAVAUX .....	12
2.4 – DUREE DU MARCHÉ .....	12
2.5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS.....	12
<b>ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>	<b>12</b>
<b>1. PIECES ADMINISTRATIVES .....</b>	<b>13</b>
<b>2. PIECES TECHNIQUES .....</b>	<b>13</b>
<b>ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>14</b>
4.1 – PIECES DE LA CANDIDATURE.....	14
4.2 – PIECES DE L'OFFRE .....	15
<b>ARTICLE 5 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....</b>	<b>16</b>
<b>ARTICLE 6 – MODALITE DE REMISE DES OFFRES.....</b>	<b>18</b>
6.1 DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS .....	18
6.2 ENVOI DEMATERIALISE .....	18
6.3 TRANSMISSION D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE.....	20
<b>ARTICLE 7– MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT .....</b>	<b>21</b>
<b>ARTICLE 8 - ASSURANCES ET FRAIS DE TRANSPORT .....</b>	<b>21</b>
<b>ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE .....</b>	<b>21</b>
<b>ARTICLE 10 - DIFFÉRENDS.....</b>	<b>21</b>
<b>ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>21</b>
11.1- DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.....	21
11.2 VISITE DE SITE .....	21

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### ARTICLE 1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

#### 1.1- Objet de la consultation

Les stipulations du présent règlement de consultation (RC) concernent :

#### **Services d'assurance dommages-ouvrage et contrat collectif de responsabilité décennale.**

Le présent marché a pour objet la souscription d'un contrat collectif de responsabilité décennale et d'un contrat d'assurance dommages-ouvrage dans le cadre de la construction du Centre Sportif Universitaire de Strasbourg.

#### **Présentation du projet :**

La présente opération, conduite par le service de la Direction du Patrimoine Immobilier, s'inscrit dans le cadre plus large de « l'Opération Campus ».

Le projet a pour objet la construction d'un nouveau centre sportif universitaire (CSU) en lisière du campus Central à l'emplacement de l'actuel bâtiment préfabriqué « le Platane ». Le campus Central, vert et ouvert sur la ville, situé dans le quartier de l'Esplanade à Strasbourg et nouvellement réaménagé accueille 25 000 étudiants. La parcelle dédiée au projet s'élève à environ 8 700 m<sup>2</sup>. L'ensemble de la parcelle ainsi que la jonction avec les existants seront traités dans le projet.

Sont prévus dans le projet, la démolition des bâtiments « Le platane », de l'actuel centre sportif ainsi que la remise en état du site en espaces verts paysagers.

Le nouveau centre sportif classé ERP comprendra des gymnases, des salles de sport spécialisées (multi-activités, musculation, cardio-training, squash, arts martiaux, danse, relaxation), une structure artificielle d'escalade de 14m de haut, ainsi que les locaux d'accueil, administratifs et techniques associés (bureaux, vestiaires, sanitaires, stockage, atelier...). Il sera conçu de façon à permettre l'installation d'une centrale photovoltaïque, installée et exploitée par un prestataire tiers de l'Unistra.

Le bâtiment construit sur 5 niveaux comprendra :

- 3 gymnases, 7 salles de sport, locaux techniques et rangements, administration, vestiaires.
- Structure mixte béton bois. Structure bois apparente en façades.
- Enveloppe Bardage métallique
- Menuiserie mur rideau capotage alu

Aménagement extérieur :

- Parvis dalle granit idem parvis des bâtiments environnant
- Circulation piétonne pavés béton idem environnant
- Stationnement retraité à l'identique de l'existant

**Lieu d'exécution :** Allée René Capitant – Campus de l'Esplanade - 67000 STRASBOURG.

### **Réalisation de prestations similaires :**

En application de l'article R.2122-7 du code de la Commande Publique, des services complémentaires ou ayant pour objet des prestations similaires à celles faisant l'objet du présent marché pourront être passés avec le titulaire, sous la forme de marchés passés selon les procédures adaptées sans publicité ni mise en concurrence.

### **1.2 - Etendue de la consultation**

La présente consultation est passée en procédure d'**appel d'offres ouvert** en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la commande publique.

### **1.3 – Décomposition de la consultation**

#### 1.3.1- Lots

Il n'est pas prévu d'allotissement pour ce présent marché.

#### 1.3.2- Tranches optionnelles

Il n'est prévu aucune tranche optionnelle dans le cadre de ce marché.

### **1.4 - Nomenclatures**

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

<b>DESIGNATION</b>	<b>CPV</b>
Services d'assurances dommages ou pertes	66515000-3
Services d'assurances	66510000-8

La ou les classifications de la nomenclature de l'Université de Strasbourg sont les suivantes :

<b>Codes</b>	<b>Nomenclature Universitaire</b>
EA.24	Autres assurances

### **1.5 - Conditions particulières d'exécution**

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article R2113-7 du Code de la Commande publique.

## 1.6 - Intervenants

### 1.6.1- Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par :

**Université de Strasbourg**  
**Direction du Patrimoine Immobilier**  
**18 rue Goethe**  
**FR-67081 Strasbourg Cedex**

### 1.6.2- Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

<b><u>Mandataire :</u></b> <b><u>Architecte</u></b>	<b>Atelier d-Form (Architecte Mandataire)</b>  20 rue de Munster 68230 Soultzbach les bains Tél : 03 89 80 94 84 Fax : 03 89 80 95 79 <b>contact@atelier-d-form.com</b>
<b><u>Cotraitants</u></b>	<b>Ajeance</b>  2A rue du général Gouraud 67600 Sélestat
	<b>Hagemuller</b>  7 Rue Kléber, 68000 Colmar
	<b>Scène acoustique</b>  6 rue des Vignes 67205 OBERHAUSBERGEN
	<b>Terranergie</b>  1 rue du Kemberg 88580 Saulcy sur Meurthe
	<b>Projelec</b>  18 Rue Albert CAMUS 90000 Belfort
	<b>C2Bi</b>  20 avenue de Neuhof 67020 Strasbourg Cedex 1

1.6.3 – Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC)

**La mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier est assurée par :**

<b>C2BI</b>
20 avenue du Neuhof BP 90057 67020 Strasbourg Cedex

1.6.4 – Contrôle Technique

**La mission de contrôle technique est assurée par :**

<b>BUREAU VERITAS</b>
4, rue du Parc – OBERHAUSBERGEN 67088 STRASBOURG Cedex 2 Tél : 03 88 56 84 84 Fax : 03 88 56 84 56 courriel : <a href="mailto:serviceclient.strasbourg@fr.bureauveritas.com">serviceclient.strasbourg@fr.bureauveritas.com</a>

1.6.5 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs

**La mission de Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs est assurée par :**

<b>BUREAU VERITAS</b>
4, rue du Parc – OBERHAUSBERGEN 67088 STRASBOURG Cedex 2 Tél : 03 88 56 84 84 Fax : 03 88 56 84 56 courriel : <a href="mailto:serviceclient.strasbourg@fr.bureauveritas.com">serviceclient.strasbourg@fr.bureauveritas.com</a>

1.6.6 – Entreprises en charge de la réalisation des travaux

**La réalisation des travaux est assurée par :**

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Titulaire</i>
01	STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE	<b>ENTRE-PRISES SAS</b> 257 ZI DE TIRE POIX 38660 ST VINCENT DE MERCUZE TEL : 04.76.08.53.76 Mail : <a href="mailto:aoep@entre-prises.com">aoep@entre-prises.com</a>
02	DÉSAMIANTAGE ET DÉMOLITION DU BÂTIMENT "LE PLATANE"	<b>CARDEM</b> 7 RUE DE L'URANIUM 67000 STRASBOURG Tél : 03 88 83 44 10 Fax : 03 88 83 17 45 <a href="mailto:cardem-strasbourg@cardem.fr">cardem-strasbourg@cardem.fr</a>
03	DÉSAMIANTAGES ET DÉMOLITION DE L'ACTUEL CSU	<i>Non encore attribué</i>
04	TERRASSEMENT / ASSAINISSEMENT / AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	<b>GCM SAS</b> Route d'Obermodern CS 10018 67330 BOUXWILLER Tel : 03 88 70 71 64 mail : <a href="mailto:gcmtp@gcmtp.fr">gcmtp@gcmtp.fr</a>
04B	GESTION DES EAUX PLUVIALES	<b>WILLEM ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS</b> 6, rue de l'Ecorçage 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER Tel : 03 88 80 92 50/ 03 88 06 63 83 <a href="mailto:info@wrtp.fr">info@wrtp.fr</a> Siret : 792 643 587 00035
05	STRUCTURE BÉTON	<b>KS CONSTRUCTION</b> 10, rue de l'Atome 67800 BISCHHEIM Tel : 03.88.19.14.44 Port : 06.50.35.79.02 Mail : <a href="mailto:abotz@ks-construction.fr">abotz@ks-construction.fr</a> <a href="mailto:contact@ks-construction.fr">contact@ks-construction.fr</a>
06	STRUCTURE BOIS	<b>CUNIN SAS CONTREXEVILLE</b> 617 RUE DIVISION LECLERC 88140 CONTREXEVILLE Tel : 03 29 08 14 53 Port : 06 07 69 29 67 Mail : <a href="mailto:s.cunin@cunin.fr">s.cunin@cunin.fr</a>

Lot	Désignation	Titulaire
07	ÉTANCHÉITÉ / VERRIÈRES MODULABLES	<b><u>Soprema Entreprises SAS</u></b> 14 rue de St Nazaire CS 70004 67026 STRASBOURG CEDEX Tél : 03 88 79 85 79 Port : 06 72 03 69 43 Mail : <a href="mailto:tcronimus@soprema.fr">tcronimus@soprema.fr</a> <a href="mailto:travaux-strasbourg@soprema.fr">travaux-strasbourg@soprema.fr</a>
08	BARDAGE MÉTALLIQUE ET COMPOSITE	<b><u>Soprema Entreprises SAS</u></b> 14 rue de St Nazaire CS 70004 67026 STRASBOURG CEDEX Tél : 03 88 79 85 79 Port : 06 72 03 69 43 Mail : <a href="mailto:tcronimus@soprema.fr">tcronimus@soprema.fr</a> <a href="mailto:travaux-strasbourg@soprema.fr">travaux-strasbourg@soprema.fr</a>
09 a	MENUISERIE EXTÉRIEURE / MURS RIDEAUX ALUMINIUM	<b><u>ALUHOME SARL</u></b> 13 rue des chasseurs 67170 Wingersheim les Quatre bans 03 88 51 47 71 06 85 70 60 79 <a href="mailto:contact.aluhome@gmail.com">contact.aluhome@gmail.com</a>
09 b	MENUISERIE EXTERIEURE / BOIS ALUMINIUM	<b><u>MENUISERIE BRUPPACHER SARL</u></b> ZA - 10 RUE DU MUEHLBACH 68750 BERGHEIM Tel : 03 89 47 93 74 <a href="mailto:info@menuiserie-bruppacher.com">info@menuiserie-bruppacher.com</a>
10	OCCULTATIONS	<b><u>TIR TECHNOLOGIES / OFB</u></b> 5, rue de l'industrie 67840 KILSTETT Tél : 03.88.31.50.00 Port : 06.88.36.07.62 Mail : <a href="mailto:contact@o-f-b.fr">contact@o-f-b.fr</a>
11	SERRURERIE / MÉTALLERIE	<b><u>MC AMENAGEMENT</u></b> ZONE D'ACTIVITES DE REFFYE BP 165 88005 EPINAL CEDEX Tel : 03-29-29-50-86 Port : 06-88-92-25-60 Mail : <a href="mailto:amenagement.mc@wanadoo.fr">amenagement.mc@wanadoo.fr</a>

Lot	Désignation	Titulaire
12 a	PORTES ET CHASSIS INTERIEURS	<b><u>STUTZMANN AGENCEMENT SAS</u></b> 14 rue d'Asswiller 67320 DUSRTEL Tel : 03 88 01 72 59 Port : 06 09 42 09 54 Mail : <a href="mailto:info@stutzmann-agencement.fr">info@stutzmann-agencement.fr</a>
12 b	MEUBLES - HABILLAGES	<b><u>STUTZMANN AGENCEMENT SAS</u></b> 14 rue d'Asswiller 67320 DUSRTEL Tel : 03 88 01 72 59 Port : 06 09 42 09 54 Mail : <a href="mailto:info@stutzmann-agencement.fr">info@stutzmann-agencement.fr</a>
13	CLOISONS / DOUBLAGES	<b><u>GEISTEL ROBERT SAS</u></b> 3 rue des Pionniers 67120 DUTTLENHEIM Tel : 03 88 48 87 01 Port : 06 31 85 79 68 Mail : <a href="mailto:geistel-sas@geistel.fr">geistel-sas@geistel.fr</a>
14	FAUX-PLAFONDS	<b><u>REATECH</u></b> 3, RUE DU GIRLENHIRSCH 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN Tel : 03.90.40.05.50 <a href="mailto:info@reatech.tech">info@reatech.tech</a>
15	REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES ET SPORTIFS	<b><u>REALSPORT FRANCE</u></b> 5 ALLEE DES CEPES 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tel : 07 57 06 34 46 <a href="mailto:info@realsport.fr">info@realsport.fr</a>
16	BÉTON POLI / RÉSINE DE SOL	<b><u>H2R - HOLTZMANN ET HITTIER RÉSINES DE SOL</u></b> 5 rue de la sablière 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER Tel : 03 88 72 00 32 Port : 06 81 09 53 32 Mail : <a href="mailto:accueil@h2r-resines.fr">accueil@h2r-resines.fr</a>
17	CARRELAGE / FAÏENCE	<b><u>SOCIETE DIPOL SA</u></b> 1, Rue de la Batterie 67118 GEISPOLSHEIM-GARE Tél. : 03 88 66 77 39 Fax. : 03 88 67 93 24 Mail : <a href="mailto:dipol@orange-business.fr">dipol@orange-business.fr</a>

Services d'assurance dommages-ouvrage et contrat collectif de responsabilité décennale

Lot	Désignation	Titulaire
18	PEINTURE INTÉRIEURE	<b>HITTIER ET FILS SAS</b> 5 rue de la Sablière 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER Tel : 03 88 54 08 08 Mail : <a href="mailto:contact@hittier.fr">contact@hittier.fr</a>
19	NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE	<b>SARL Saines Euro Clean</b> 21 rue Robert MEYER 68120 PFASTATT tel : 03 89 59 74 74 Mail : <a href="mailto:contact@saines.fr">contact@saines.fr</a>
20	ÉLECTRICITÉ	<b>E.I.E. - ELECTRIFICATION INDUSTRIELLE DE L'EST S.A.S.</b> 10, ZA de la Sandlach B.P. 90159 67503 HAGUENAU CEDEX Tel : 03.88.73.56.56 Port : 06.60.49.37.46 Mail : <a href="mailto:christian.lelong@eie67.fr">christian.lelong@eie67.fr</a>
21	SANITAIRE	<b>ETS HOULLE SAS</b> 10 rue des frères Lumière BP50615 57206 SARREGUEMINES CEDEX Téléphone : 03 87 98 40 21 Télécopie : 03 87 98 36 09 Mail : <a href="mailto:houlle.sqms@ets-houlle.fr">houlle.sqms@ets-houlle.fr</a>
22	CHAUFFAGE / VENTILATION	<b>ETS HOULLE SAS</b> 10 rue des frères Lumière BP50615 57206 SARREGUEMINES CEDEX Téléphone : 03 87 98 40 21 Télécopie : 03 87 98 36 09 Mail : <a href="mailto:houlle.sqms@ets-houlle.fr">houlle.sqms@ets-houlle.fr</a>
23	ASCENSEUR	<b>SCHINDLER SA</b> 5 RUE DEWOITINE BP 64 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY Tel : 03 88 55 17 11 Port : 07 62 96 54 81 Mail : <a href="mailto:Stephane.freund@schindler.com">Stephane.freund@schindler.com</a>

Lot	Désignation	Titulaire
24	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	<p><b><u>Mandataire : SATD</u></b>                      ZA RUE CREUSE FONTAINE                      67130 RUSS                      Tél : 03 88 97 96 66                      Port : 06 19 43 45 32                      Mail : <a href="mailto:info@satd-sa.com">info@satd-sa.com</a></p> <p><b><u>Co-traitant : ASB SQUASH</u></b>                      Svatopluka Cecha 2088/13                      741 01 Novy Jicin                      République tchèque                      Tel: +420 (0) 55 67 671 55                      Fax: +420 (0) 55 67 671 80                      E-Mail: <a href="mailto:asb@asbsquash.com">asb@asbsquash.com</a></p>
25	ISOLATION OUATE DE CELLULOSE	<p><b><u>SAS OUATELSSE</u></b>                      3 IMPASSE DU CHATEAU                      68420 HATTSTATT                      Tel : 06 50 71 30 30                      Mail : <a href="mailto:Ouatslse68@gmail.com">Ouatslse68@gmail.com</a></p>
26	TEST ETANCHEITE A L'AIR	<p><b><u>MESUR'AIR</u></b>                      2 rue des Evaux                      08290 PREZ                      Tel : 09.75.84.27.55                      Port : 06.66.14.09.48                      Mail : <a href="mailto:mesur-air@orange.fr">mesur-air@orange.fr</a></p>

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 – Variantes

#### 2.1.1- Variantes autorisées par le pouvoir adjudicateur

Il n'y a pas de variante autorisée par le pouvoir adjudicateur.  
 La réponse à l'offre de base est obligatoire.

#### 2.1.2- Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur

Il n'y a pas de variante imposée par le pouvoir adjudicateur.

## **2.2 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.3 – Durée des travaux**

A titre indicatif, les marchés de travaux ont été notifiés en mai 2022, la réception prévisionnelle est fixée au 25 juin 2025.

## **2.4 – Durée du marché**

Le marché est conclu pour une durée de 10 ans à compter de la réception du plus tardif des marchés de travaux pour l'assurance dommages- ouvrage et le contrat collectif de responsabilité décennale.

## **2.5 – Conditions de participation des concurrents**

Cette consultation s'adresse aux Compagnies d'Assurance, soit de façon directe, soit par l'intermédiaire d'Agents Généraux, de Courtiers ou de Sociétés de Courtage.

Un groupement (coassurance) conjoint peut-être former dès la demande de participation avec comme objectif la couverture à 100% de chaque risque au jour du dépôt de l'offre.

Chaque membre du groupement sera tenu de signer les documents du marché, à moins qu'un mandataire commun muni d'un pouvoir n'ait été désigné.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire non solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Un assureur ne peut se faire représenter par plusieurs intermédiaires.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

## **ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

## 1. Pièces administratives

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes :
  - l'annexe n°1 à l'A.E relative au mandat de la compagnie au courtier ;
  - l'annexe n°2 à l'A.E relative à l'engagement de confidentialité ;
  - l'annexe n°3 à l'A.E concernant la répartition des missions entre cotraitants le cas échéant ;
  - l'annexe n°4 à l'A.E relative au mandat de collecte des attestations d'assurance auprès des entreprises titulaires des marchés de travaux.
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) ;
- Le cadre de mémoire technique.

## 2. Pièces techniques

- Dossier de consultation des marchés de travaux (AE, CCAP, CCTP, plans architectes) ;
- Avenants aux marchés de travaux pour les lots 04, 05, 12b, 14, 15, 21,23 ;
- Ordres de service d'affermissement de tranches optionnelles pour les lots 05, 09a, 11, 12b, 14, 15, 22, 24 ;
- Dossier de consultation du marché de maîtrise d'œuvre (AE, CCAP, programme) ;
- Avenant dit APD pour le marché de maîtrise d'œuvre ;
- Calendrier EXE ETUDES et EXE TRAVAUX notifié ;
- La Déclaration Règlementaire d'Ouverture de Chantier (DROC) ;
- Rapport initial du contrôleur technique (RICT) ;
- Etude géotechnique de conception – phase Projet (G2 PRO) ;
- L'arrêté autorisant le permis de construire et ses annexes ;
- Programme technique détaillé.

**Les pièces techniques sont fournies à titre confidentiel et sont uniquement destinées aux candidats du marché d'assurance. Elles ne peuvent être communiquées sans autorisation de l'Université de Strasbourg.**

Les frais de reprographie des documents du dossier de consultation sont à la charge du candidat, qui pourra télécharger toutes les pièces sous format informatique sur le site :

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

**IMPORTANT** : Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, les documents de la consultation y sont dorénavant librement accessibles, sans identification obligatoire des opérateurs économiques.

Néanmoins, il vous est fortement conseillé de procéder à votre identification car celle-ci vous permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB) n'est autorisée.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. **Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres (Soit le 25/02/2025)**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr> . A défaut de transmission de ces formulaires, les éléments indiqués ci-dessous devront être apportés par le candidat : Documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et R.2143-8 du code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, l'Université de Strasbourg accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place des documents mentionnés aux articles R.2143-3 et R.2143-8 du Code de la Commande Publique.

Le document unique de marché européen devra obligatoirement être rédigé en français.

#### **4.1 – Pièces de la candidature**

**Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2143-3 du code de la Commande Publique.:**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Copie du/des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Tout document (extrait K-bis ou autre) permettant de s'assurer que le signataire des différentes pièces du marché est habilité à engager sa société, ou bien tout document attestant qu'il a reçu, à cet effet, délégation par une personne ayant pouvoir d'engager juridiquement la société candidate.
- Agrément démontrant l'inscription sur un registre professionnel et attestation d'agrément délivrée par l'ORIAS pour les intermédiaires.

**Remarque :** le Code des marchés publics, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sont tous abrogés à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019 et remplacés par le Code de la commande publique.

**Par conséquent, l'attestation sur l'honneur des candidats devra impérativement être mise à jour (anciennement article 43 et 44 du Code des marchés publics et articles 45 et 48 de l'ordonnance), et viser les articles du Code de la commande publique en vigueur.**

**Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-6 et suivants du code de la Commande Publique:**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- L'attestation d'assurance et de caution financière conforme au Code des assurances, pour les seuls agents et courtiers ;

**Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-15 et suivants du code de la Commande publique:**

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. En cas de groupement, le mandataire doit justifier d'un mandat exprès et écrit de chaque membre.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximal de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

*Par ailleurs dans l'objectif d'allègement des délais de procédure, il est conseillé de joindre les déclarations fiscales et sociales (ex : liasse 3666 et la déclaration URSSAF), ainsi que les pièces mentionnées aux articles D8222-5 et D8222-7 du Code du travail. Toutefois, en cas d'impossibilité, l'absence de ces documents n'entraînera ni rejet, ni pénalités.*

#### **4.2 – Pièces de l'offre**

Un projet de marché comprenant

- **L'acte d'engagement (A.E.) :**
  - son annexe n°1 relative au mandat de la compagnie au courtier
  - son annexe n°2 relative à l'engagement de confidentialité à compléter et à signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat .
  - son annexe n°3 concernant la répartition des missions entre cotraitants, complétés, signés par une personne habilitée ou, en cas de groupement, par le mandataire désigné dans la lettre de candidature modèle DC1 (un acte d'engagement par lot)
  - Et son annexe n°4 à l'A.E relative au mandat de collecte des attestations d'assurance auprès des entreprises titulaires des marchés de travaux;

- **Le mémoire technique**, justifiant des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché ;
- **La fourniture des autres documents formant la police** (conditions générales, conventions spéciales, annexes...) ;
- **L'indication des éventuelles réserves aux clauses du cahier des charges dans une annexe.**

**Présentation des réserves, amendements, observations, variantes :**

- Les réserves, amendements ou observations doivent être clairement visibles et détectables et regroupées dans une annexe.
- Toute modification ou annotation doit faire l'objet d'une annexe claire, explicite ou exhaustive. Les corrections ne sont prises en compte que si une annexe le précise. Il sera utilisé des caractères gras et apparents, des encadrés ou toute autre technique pouvant être reprographiée avec imprimante « Noir et Blanc » permettant à l'Assuré de repérer les modifications apportées. A défaut, la réserve, l'amendement ou toute autre modification sera réputée non écrite. Le cahier des charges original, conservé par les services de l'Assuré fera foi en cas de litige.

**Dans tous les cas les pièces produites par le pouvoir adjudicateur feront foi en cas de désaccord avec celles produites par le titulaire.**

**Il est vivement recommandé d'utiliser le cadre de mémoire technique proposé.**

**Le candidat est réputé accepter les termes de la totalité des pièces du DCE de l'Université de Strasbourg listées à l'article 3 du présent document. Seuls les exemplaires originaux conservés par l'administration font foi.**

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

## **ARTICLE 5 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2142-1 à L.2152-8, L.2152-8, R.2152-1 à R.2152-13 du code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R-2161-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant les candidatures.

Les critères relatifs à la candidature sont :

### **Capacités professionnelles techniques et financières.**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Libellé</b>	<b>Points</b>
<b>1. Prix</b>	<b>55</b>
<b>2. Valeur technique</b>	<b>45</b>
- Modalité de gestion des éventuels sinistres	15
- Nature et étendue des garanties	25
- Composition de l'équipe pour la gestion des polices	5

**Prix des prestations :**

La solution la moins chère se voit attribuer la note maximale. Les autres offres sont notées de la manière suivante :  
Montant de l'offre la moins chère X note maximum.

Montant de l'offre analysée

**Valeur technique :**

La notation du critère 2 se fera en fonction des renseignements obtenus dans le mémoire technique.

Chaque sous-critère sera noté sur 1 comme suit :

- 1/1: proposition très satisfaisante, standard élevé, parfaitement renseigné
- 0,8/1: proposition satisfaisante
- 0,65/1 : proposition convenable, standard au-dessus du moyen,
- 0,5/1: proposition correcte, large présence d'observations spécifiques
- 0,35/1 proposition passable, présence ponctuelle d'observations spécifiques
- 0,20/1: proposition suffisante, renseignements généraux non spécifiques à l'opération
- 0/1 : absence d'informations ou hors sujet

**-Le sous critère « nature et étendue des garanties »**

Il est rappelé que des réserves trop importantes au regard du cahier des charges pourront entraîner le rejet de l'offre.

Le candidat n'ayant formulé aucune réserve, se verra attribuer la note maximale de 25 points au titre du sous critère « nature et étendue des garanties ».

Ainsi l'entreprise qui a obtenu la meilleure note en valeur technique obtiendra la note maximale sur le critère de valeur technique.

Les autres offres sont notées de la manière suivante : note de l'offre analysée x note maximum / note de la meilleure offre.

La note obtenue pour chaque critère sera reportée au classement final.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## ARTICLE 6 – Modalité de remise des offres

### 6.1 Dématérialisation des marchés publics

**Les plis des candidats devront être transmis électroniquement dans les conditions prévues à l'article 6.2 du présent règlement de consultation.**  
**Tout envoi de plis par voie papier est irrégulier. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser ou non ces offres en vertu des articles R.2152-1 et R2152-2 du code de la Commande publique.**

Les candidats pourront transmettre une copie de sauvegarde de leur candidature et de leur offre dans les conditions prévues à l'article 6.3 du présent règlement de consultation.

L'ensemble des échanges entre les entreprises et l'Université de Strasbourg se fera via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) :

- Mise en ligne des documents de la consultation ;
- Echange questions/réponses ;
- Information des candidats non retenus ;
- Demande de complément de candidature ;
- Demande documents administratifs dans le cadre du formulaire NOT11 ;
- Envoi des documents de la notification à l'attributaire.

### 6.2 Envoi dématérialisé

Pour cette consultation, seuls sont autorisés les dépôts électroniques à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas d'envois successifs seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis. Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté.

Seule une copie de sauvegarde des plis pourra être transmise sur un support physique électronique, dans les conditions prévues à l'article 6.3 du présent règlement de consultation.

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plate-forme « PLACE » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'Etat, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de PLACE :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des candidats ;
- Foire aux questions
- Outils informatiques.

Les candidats ou les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au maître d'ouvrage.

L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) notamment, [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr) ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

#### **Avertissement :**

Seuls les certificats de signature conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) seront autorisés (niveaux \*\* et \*\*\* RGS).

Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante :

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

#### **Horodatage :**

Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limite fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejetés.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

### 6.3 Transmission d'une copie de sauvegarde

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur candidature et de leur offre en complément d'un pli dématérialisé dans le format de leur choix (papier, CD-ROM, Clé USB).

**Les copies de sauvegarde devront être réceptionnées au plus tard aux date et heure limites fixées pour la réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.**

Les candidats transmettent la copie de sauvegarde de leur candidature et offre sous pli cacheté sur lequel apparaissent clairement :

- la **dénomination et les coordonnées de la société candidate**
- ainsi que la mention :

Copie de sauvegarde pour l'offre :

**Université de Strasbourg**  
**MARCHE PUBLIC DE SERVICES D'ASSURANCE**  
**DOMMAGES-OUVRAGE ET**  
**CONTRAT COLLECTIF DE RESPONSABILITE DECENNALE**  
-  
**CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE SPORTIF UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG**

Les copie de sauvegarde devront être :

- **Transmises par voie postale, en courrier recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.**

Elles sont adressées à :

**Université de Strasbourg**  
**Direction du Patrimoine Immobilier**  
**Département Contrats Immobiliers**  
**18, rue Goethe**  
**CS 90032**  
**67081 STRASBOURG cedex**

et devront être **réceptionnées au plus tard aux date et heure limites fixées pour la réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.**

**OU**

- **déposées, contre récépissé, à la même adresse (Direction du Patrimoine Immobilier – Secrétariat – Rez de chaussée), du lundi au vendredi (sauf jours fériés) le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 14h à 16h.**

## **ARTICLE 7- MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT**

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique, les sommes dues au titulaire étant payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **ARTICLE 8 - ASSURANCES ET FRAIS DE TRANSPORT**

Les candidats font leur affaire de l'assurance des documents remis, pendant leur envoi et leur mise à disposition à l'organisateur de la consultation.

Les documents constituant les offres seront acheminés sous la seule responsabilité des concurrents qui supporteront les frais de transport et d'assurance.

## **ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE**

Les candidats sont tenus à une stricte confidentialité pour tout ce qui concerne les fichiers d'études, documents qui leur ont été communiqués pour leur permettre d'établir leurs propositions et dont la divulgation serait préjudiciable.

Ils s'obligent donc à s'interdire toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise ou diffusion de documents à des tiers.

Les obligations du présent article s'appliquent aux sous-traitants dont les candidats souhaiteraient s'assurer le concours ; les candidats s'engagent à leur en communiquer la teneur.

En cas de violation par le candidat ou un sous-traitant des obligations mentionnées au présent article, et indépendamment des sanctions pénales éventuellement encourues, le candidat s'expose à voir son offre rejetée.

## **ARTICLE 10 - DIFFÉRENDS**

En cas de litige, seul le tribunal administratif de Strasbourg est compétent.

## **ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **11.1- Demande de renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres (soit le 25/02/2025)**, une demande via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) sur la page de la consultation :

<https://www.marche-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme PLACE, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, **7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres (soit le 28/02/2025)**.

### **11.2 Visite de site**

Il n'est pas prévu de visite de site.